

La nouvelle étiquette énergie

*Mieux signaler
les équipements
les plus performants*



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

Édition : mars 2012

ECONOMISER DE L'ÉNERGIE
FAISONS VITE
ÇA CHAUFFE

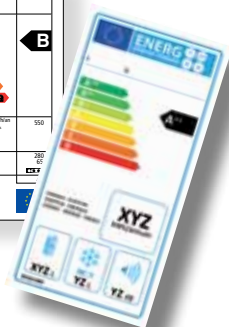
Les produits évoluent L'ÉTIQUETTE ÉNERGIE AUSSI !

Présente depuis 1994 sur de nombreux appareils électriques, l'étiquette énergie nous informe de leur consommation énergétique. Elle est devenue **un outil indispensable pour bien choisir un équipement électrique** car elle permet la comparaison entre produits et met en valeur ceux qui vont permettre de réduire les dépenses d'énergie. 75% des consommateurs déclarent la consulter pour orienter leurs achats*.

Depuis sa création, les fabricants ont fait des progrès importants en matière d'efficacité énergétique des appareils. Des équipements de plus en plus performants apparaissent, mais qui n'étaient pas mis en valeur dans l'ancienne étiquette énergie, car ils étaient tous de classe A. Un nouvel étiquetage a donc été mis au point pour **mieux valoriser les performances environnementales et les progrès techniques**, tout en offrant au consommateur une **lecture plus simple** à base de pictogrammes.

Depuis fin 2011, la nouvelle étiquette énergie, qui concerne l'ensemble du marché européen, est apposée sur les appareils de froid (réfrigérateurs, congélateurs, combinés...), les lave-linge, les lave-vaisselle et les téléviseurs.

Énergie	
Fabricant	
Modèle	
Économie	
	B
Peu économe	
Consommation d'énergie en kWh/an	550
Capacité de refroidissement	
Capacité de refroidissement	280
Capacité de refroidissement	65
Bruit	
dB(A)	
Autres informations	
Autres informations	



* Enquête 2006 TNS Sofres pour le Gifam

Nouvelle étiquette, NOUVELLES INFORMATIONS

Sur le nouveau modèle d'étiquette énergie figure toujours l'échelle d'efficacité énergétique qui va du rouge, pour les appareils les plus gourmands, au vert foncé, pour les plus sobres, ainsi que la consommation d'énergie en kWh par an. Quelles sont les nouveautés et quelles indications fournissent-elles ?

Des informations contrôlées

Les informations figurant sur l'étiquette énergie sont fondées sur une déclaration du fabricant du produit, sur la base de critères identiques pour tous les produits de

la même catégorie. L'exactitude de ces informations peut être vérifiée par les autorités nationales de surveillance du marché par des tests de produits.

De nouvelles classes d'énergie

L'évolution technologique encouragée par les mesures européennes a permis **d'améliorer les performances** des appareils domestiques les plus courants: les bons produits peuvent être bien meilleurs que la « classe A » !

C'est pourquoi jusqu'à **trois nouvelles** classes apparaissent aujourd'hui dans l'échelle d'efficacité énergétique: **A+, A++ et A+++**.

La classe A+++ signale les appareils qui consomment de **30 à 60% d'énergie de moins qu'un appareil classé A**.

Elles identifient les modèles dont **l'efficacité énergétique est supérieure à A** et permettent de mieux distinguer les produits les plus performants.

Progressivement, pour accompagner et renforcer la tendance à plus d'efficacité énergétique, les appareils des classes inférieures, les moins performantes, seront interdits à la vente.

Des pictogrammes lisibles par tous

Pour améliorer la compréhension de l'étiquette énergie et la rendre utilisable dans toute l'Union européenne, les caractéristiques techniques figurent sous forme de pictogrammes. Ce sont :

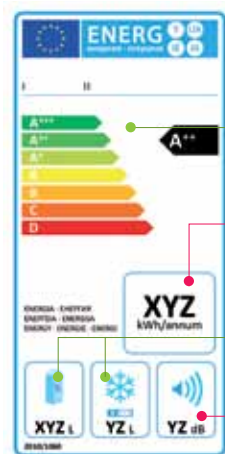
le **niveau sonore** de l'appareil en fonctionnement, exprimé en décibels (dB). Cette mention est obligatoire sur la nouvelle étiquette énergie pour les catégories d'appareils les plus bruyants ;

des **indications spécifiques** à chaque type d'appareil. Elles permettent de signaler des informations supplémentaires importantes pour guider le choix des consommateurs et sont adaptées à chaque catégorie de produit.

La nouvelle étiquette énergie, l'exemple du froid

Vous désirez acheter un appareil de froid (réfrigérateur, congélateur, combiné...).

• Quelles indications sur cette étiquette énergie ?



La **classe énergétique** : pour les appareils de froid, elle va de D (ou G pour les appareils à absorption) à A+++ et comporte 7 (ou 10) classes.

La **consommation d'énergie annuelle** en kWh.

La **capacité** en litres de tous les compartiments de stockage et du compartiment congélation.

Le **niveau de bruit** en décibels.

Depuis juin 2010, seuls les réfrigérateurs et congélateurs de classe A ou supérieure peuvent être proposés sur le marché.

● Quelques conseils pour un achat performant

Si vous envisagez l'achat d'un nouveau réfrigérateur et/ou congélateur, voici les conseils à suivre :

consultez le **guide d'achat TOPTEN**, qui classe les produits les plus performants : vous pourrez découvrir un modèle parmi les plus efficaces du marché. En le choisissant, vous réduirez votre consommation énergétique et l'impact environnemental de son fonctionnement. Les avantages d'un tel appareil se feront sentir pendant de nombreuses années : factures plus faibles, émissions de gaz à effet de serre réduites ;



Sur internet:

www.marque-nf.com

www.guidetopten.fr

choisissez un appareil dont le **volume** convient à votre famille et à votre mode de vie ;

renseignez-vous sur les **innovation technologiques** intéressantes ;

contactez votre Espace **INFO→ ÉNERGIE** pour des informations sur les économies d'énergie.

Ces conseils d'achat, valables pour les appareils de froid, le sont aussi pour nombre d'équipements électriques de la maison !



Guide de l'ADEME

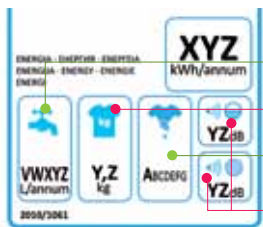
« **Gérer ses équipements électriques** »

Des indications spécifiques pour chaque catégorie de produits

Outre les **appareils de froid**, les nouveaux modèles d'étiquette énergie concernent actuellement les **lave-linge**, les **lave-vaisselle** et les **téléviseurs**. Les étiquettes des autres appareils seront également mises à jour prochainement.

Pour chaque catégorie de produit, l'étiquette apporte, dans sa partie inférieure, des informations moyennes sur la **consommation d'énergie annuelle** de l'appareil en kWh et des informations ciblées sous forme de **pictogrammes**.

● Les lave-linge



Consommation d'eau annuelle en litres.

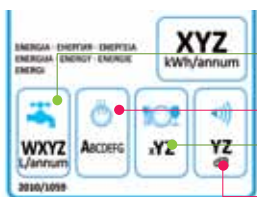
Capacité en kilos.

Classe d'efficacité pour essorage.

Niveau de bruit (lavage et essorage) en décibels.

Tous les appareils doivent dorénavant garantir une très bonne efficacité de lavage, équivalente à la classe A.

● Les lave-vaisselle



Consommation d'eau annuelle en litres.

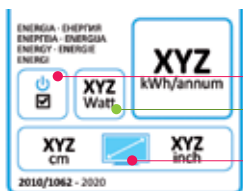
Classe d'efficacité pour le séchage.

Capacité en nombre de couverts.

Niveau de bruit en décibels.

Tous les appareils doivent dorénavant garantir une très bonne efficacité de lavage, équivalente à la classe A.

● Les téléviseurs



Présence d'un mode «arrêt».

Puissance électrique en mode marche, en watts.

Taille de l'écran : longueur de la diagonale d'écran visible, en centimètres et en pouces.

Les téléviseurs venant de rejoindre le dispositif d'étiquetage, les classes énergétiques retenues vont de A à G. L'étiquette évoluera prochainement de A+ à F pour ces équipements.

L'étiquette énergie : CONDITIONS D'UTILISATION

Des obligations pour les détaillants

Le détaillant ne peut en aucun cas modifier l'étiquette figurant sur un produit.

Attention ! Les détaillants sont responsables de l'affichage de l'étiquette énergie : **les modèles qui n'en sont pas pourvus ne peuvent être vendus !**

Une nouvelle étiquette pour tous les produits ?

Certains appareils (fours, climatiseurs...) conserveront l'ancienne présentation de l'étiquette jusqu'à ce qu'une nouvelle soit élaborée spécifiquement pour eux.

Tous les produits vendus sur le marché européen doivent porter l'étiquette énergie, qu'ils soient fabriqués dans l'Union européenne ou non.



Sur internet:

www.newenergylabel.com/fr/

Tester l'étiquette énergie au niveau européen

Le projet européen ATLETE avait pour objectif de démontrer qu'une méthodologie de test efficace et durable de l'électroménager dans toute l'Europe est possible et rentable. Démarré en juin 2009, le projet a bénéficié d'un financement du Programme Énergie Intelligente pour l'Europe.

Le projet ATLETE a impliqué cinq partenaires des secteurs publics et privés :

ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), CECED (Comité européen des constructeurs d'équipements domestiques), ENEA (Agence nationale italienne pour les nouvelles technologies, l'énergie et l'environnement), ISIS (Institut d'étude pour l'intégration des systèmes, Italie), SEVEN (Centre d'efficacité énergétique, République Tchèque).



Sur internet:

www.atlete.eu

L'ADEME

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) est un établissement public sous la triple tutelle du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

www.ademe.fr



Pour des conseils pratiques et gratuits sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables, contactez les Espaces **INFO -> ÉNERGIE**, un réseau de spécialistes à votre service. Trouvez le plus proche de chez vous en appelant le n° Azur **0 810 060 050**

(valable en France métropolitaine, prix d'un appel local)

Ce guide vous est fourni par :

